

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 013-524/14/BC

■ Acquisition à titre gratuit auprès de la Ville de Marseille d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de l'avenue de la Soude à Marseille 9ème arrondissement.

DUFSV 14/12393/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux compétences en matière de voirie et d'infrastructure qui lui sont dévolues en vertu de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole va réaliser l'aménagement de l'avenue de la Soude dans le cadre du projet de rénovation urbaine la Soude- Les Hauts de Mazargues à Marseille 9^{ème} arrondissement.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition par la communauté urbaine Marseille Provence métropole auprès de la Ville de Marseille d'une parcelle de terrain d'une contenance de 76 m² cadastrée section 849 N n°148 sise à l'angle de l'avenue de la Soude et du boulevard Poméon quartier Mazargues à Marseille 9^{ème} arrondissement.

Les parties ont convenu de conclure cette transaction à titre gratuit.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- L'avis de France domaine n° 2014-209V2015/04 du 30 octobre 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section 849N n°148 d'une contenance de 76 m² environ permettra de réaliser l'aménagement de l'avenue de la Soude dans le cadre du projet de rénovation urbaine la Soude- Les Hauts de Mazargues à Marseille 9^{ème} arrondissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder gratuitement au profit de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la parcelle de terrain cadastrée section 849N n°148 d'une contenance de 76 m² environ située à l'angle de l'avenue de la Soude et du boulevard Poméon à Marseille 9^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget 2014 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole- Opération 2008/00145- Sous Politique C130- Nature 2111-Fonction 824

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014